

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

Réunion du 21 octobre 2013

RELEVÉ DES DÉCISIONS

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –
53014 LAVAL CEDEX)*

Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le **21 octobre 2013** :
<http://www.lamayenne.fr>

La Commission permanente s'est réunie le **21 octobre 2013**, à partir de **10 h 30**,
à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence de Jean ARTHUIS, Président du Conseil
général.

ÉTAIENT PRÉSENTS

: Michel ANGOT, Marc BERNIER, Claude BOITEUX, Nicole
BOUILLON, Norbert BOUVET, Élisabeth DOINEAU, Gérard
DUJARRIER, Jean-Pierre DUPUIS, Gilbert DUTERTRE,
Roger GUÉDON, Philippe HENRY, Daniel LENOIR, Marie-
Cécile MORICE, Olivier RICHEFOU (de 10 h 30 à 10 h 45 et
à partir de 11 h 10),

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Yan KIESSLING, Olivier RICHEFOU (de 10 h 45 à 11 h 10)

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	Mission 2 SOLIDARITÉ - ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION	
	<i>Programme 01 : Programme prévention et protection des enfants et des familles</i>	
1	Prêt adoption internationale	4
2	Convention partenariale entre le conseil général et le centre communal d'action sociale de Mayenne	4
3	Maisons d'accueil d'urgence - Projet d'acquisition et de cession immobilières	4
	Mission 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	
	<i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i>	
4	RD 223 - Communes de LA PALLU et NEUILLY-LE-VENDIN - Digue de « la Plaunière » - Aménagement de sécurité - Acquisitions foncières	5
5	RD 576 - Aménagement de sécurité - Section OLIVET / LE GENEST-SAINT-ISLE - Acquisitions foncières	5
6	Convention relative à l'aménagement d'un parc éolien riverain de la RD 508 sur la commune de COMMER	6
	<i>Programme 02 : Programme accompagnement du développement local</i>	
7	Démographie des professionnels de santé	6
8	Schéma directeur territorial d'aménagement numérique - Demande de financement auprès du FEDER	7
	Mission 5 TRANSPORT ET MOBILITÉ	
	<i>Programme 01 : Programme transport scolaire</i>	
9	Passation d'avenants aux marchés publics de transport d'élèves en situation de handicap par véhicules légers de capacité maximale de 9 places - Lots 11, 19 et 53 SH	8
	Mission 6 ENSEIGNEMENT	
	<i>Programme 01 : Programme collèges</i>	
10	Aide départementale aux voyages éducatifs des collégiens - Programme VECTEUR - Versement de la participation du Département	9
11	Équipement matériel et mobilier des collèges publics - Programmation 2013	11
	Mission 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI	
	<i>Programme 03 : Programme tourisme</i>	
12	Itinéraire de randonnée équestre et pédestre - Commune d'OLIVET - Acquisition foncière	11
	Mission 8 CULTURE ET PATRIMOINE	
	<i>Programme 01 : Programme culture</i>	
13	Politique départementale en faveur de l'intercommunalité culturelle	12
14	Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique (SDEPEA)	13

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	Mission 9 SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ	
	<i>Programme 01 : Programme sport et activités de pleine nature</i>	
15	Programme sport et activités de pleine nature - Demandes de subventions	14
	Mission 10 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	
	<i>Programme 01 : Programme gestion budgétaire et financière</i>	
16	Ajustement de la régie de recettes de la Direction du transport et de la mobilité relative à la gestion des encaissements du transport de voyageurs	15
	<i>Programme 02 : Programme systèmes d'information</i>	
17	Accord-cadre pour la maintenance et l'évolution des systèmes de téléphonie du Conseil général - Avenant n°2	16
	<i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i>	
18	Maison éclusière « Corçu » à MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE - Mise à disposition au profit de Eiffage travaux publics	16
19	Antenne solidarité de VILLAINES-LA-JUHEL - Avenant n° 4 au contrat de location du 11 avril 1994	17
20	Acquisition d'un point à temps mixte - Autorisation de lancer la procédure et de signer le marché correspondant	17
	<i>Programme 05 : Programme élus départementaux</i>	
21	Information du Président aux membres de la Commission permanente relative au plafonnement des indemnités de fonction	17
	Mission 11 CONTRÔLE INTERNE ET COORDINATION	
	<i>Programme 02 : Programme sécurité juridique</i>	
22	Avenants n°1 aux marchés n° 20090136 et 20090141 du 15 octobre 2009, relatifs aux assurances « responsabilité civile » et « auto mission » du Conseil général	18

MISSION 2 SOLIDARITÉ – ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION

PROGRAMME 01 : PROGRAMME PRÉVENTION ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES FAMILLES

1 - PRÊT ADOPTION INTERNATIONALE

La Commission permanente :

- ✎ a alloué un prêt sans intérêt d'un montant de 3 049 €, remboursable sur 5 ans, à M. et Mme ROUSSEL, au titre du dispositif d'aide mis en place par le Conseil général au bénéfice des parents ayant accueilli un ou plusieurs enfants dans le cadre de l'adoption internationale,
- ✎ a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, le contrat de prêt à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 27 – nature 2744 – fonction 51 – ligne de crédit 402 -

- Adopté à l'unanimité -

2 - CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MAYENNE

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de MAYENNE la convention partenariale qui lui a été présentée, effective du 1^{er} novembre 2013 au 31 décembre 2015, définissant le cadre d'intervention et les modalités de financement du CCAS pour ses actions d'aide à domicile auprès des familles, mises en œuvre par les techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) et les auxiliaires de vie sociale (AVS), dans le cadre de la prévention et de la protection des enfants et des familles.

- Chapitre 011 – nature 611 – fonction 51 – ligne de crédit 467 -

- Adopté à l'unanimité -

3 - MAISONS D'ACCUEIL D'URGENCE - PROJET D'ACQUISITION ET DE CESSION IMMOBILIÈRES

La Commission permanente a adopté le principe :

- ✓ de l'acquisition par le Département d'une maison d'habitation située sur la commune de LOUVIGNÉ, d'une superficie de 385 m² habitables sur un terrain de 3 500 m², pour un coût de 374 140 € TTC hors frais, et de son aménagement spécifique, pour un montant estimé à 160 000 € TTC environ, afin d'y créer une structure d'accueil fermée pour jeunes mineurs potentiellement violents,

- ✓ de la mise en vente, après la mise en service de cette nouvelle structure, de la propriété départementale servant de maison d'accueil à MAYENNE.

- Chapitre 21 – nature 21313 – fonction 50 – ligne de crédit 14144 -

- Chapitre 23 – nature 231313 – fonction 50 – ligne de crédit 5758 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 3

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

4 - RD 223 - COMMUNES DE LA PALLU ET NEUILLY-LE-VENDIN - DIGUE DE 'LA PLAUNIÈRE' - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - ACQUISITIONS FONCIÈRES

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé les termes des 3 promesses de vente qui lui ont été présentées dans le cadre du projet d'aménagement d'une section de la RD 223 sur les communes de NEUILLY-LE-VENDIN et LA-PALLU :

- 1 - Vendeur : M. Michel CHOCHON
Superficie à acquérir : 7a 80ca environ
- 2 - Vendeur : M. Dominique MELANGER
Superficie à acquérir : 77a 67ca environ
- 3 - Vendeurs : M. et Mme Thierry ROCHERS
Superficie à acquérir : 3a 75ca environ

Montant total de la dépense, y compris indemnités d'éviction, estimé à 15 809 € environ hors frais

- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

5 - RD 576 - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - SECTION OLIVET / LE GENEST-SAINT-ISLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé les termes des 2 promesses de vente qui lui ont été présentées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une section de la RD 576, entre OLIVET et LE GENEST-SAINT-ISLE, concernant des parcelles situées dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier pour le projet de ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire (LGV/BPL) :

- 1 - Venderesse : Indivision MEZIN
Superficie à acquérir : 51a environ

2 - Vendeur : M. Pascal PLANCHAIS
Superficie à acquérir : 13a environ

Montant total de la dépense, y compris indemnités d'éviction, estimé à 3 961 € environ hors frais

- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre ;
- ↳ a décidé de prendre en compte les modifications parcellaires et mutations foncières, issues de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier pour le projet LGV/BPL, en cours, afin de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement de la RD 576 entre LE-GENEST-SAINT-ISLE et OLIVET, sans nouvelle décision de la Commission permanente.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

6 - CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN RIVERAIN DE LA RD 508 SUR LA COMMUNE DE COMMER

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention qui lui a été présentée, à intervenir avec la Société « Ferme éolienne de la Lande » dans le cadre de la construction d'un parc de six éoliennes, sur les communes de COMMER et MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE, en bordure des RD 24 et 508 ; cette convention précise les conditions d'implantation de l'éolienne C1 à COMMER et les engagements du maître d'ouvrage, notamment en termes de contrôles et d'entretien, afin de garantir le Département quant à la proximité de cette éolienne de la route départementale.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

7 - DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La Commission permanente a adopté le principe du versement, aux étudiantes en odontologie mentionnées ci-après, de l'indemnité départementale (300 € par mois) mise en place par le Conseil général le 25 janvier 2008, en vue de l'accueil de professionnels de santé dans le département, au bénéfice des étudiants en médecine effectuant leur stage chez des praticiens libéraux mayennais :

Bénéficiaire	Montant de l'indemnité départementale
Mme Clémence DAVAL Mme Laura ORHAN	1 800 € chacune

soit un montant total de 3 600 € alloué ce jour dans le cadre de la démarche départementale en faveur de la démographie des professionnels de santé, dont 1 800 € au titre du premier acompte versé en début de stage.

- Chapitre 65 – nature 6513 – fonction 74 – ligne de crédit 8153 -

- Adopté à l'unanimité -

8 - SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU FEDER

La Commission permanente :

☞ a arrêté comme suit le plan de financement prévisionnel de l'assiette du projet de mise en place des équipements de montée en débit, dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique, proposée au cofinancement FEDER (Fonds européen de développement régional) :

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel		
Travaux	Montant total HT	Conseil général	FSN	FEDER
Lot 1 <i>Saulges</i>	258 000 €	1 508 656 €	2 367 644 €	1 292 100 €
Lot 2 <i>Belgeard</i>	300 000 €			
Lot 3 <i>Nord-ouest</i>	1 432 200 €			
Lot 4 <i>Nord-est</i>	1 507 800 €			
Lot 5 <i>Sud-ouest</i>	949 800 €			
Lot 6 <i>Sud-est</i>	720 600 €			
TOTAL	5 168 400 €	1 508 656 €	2 367 644 €	1 292 100 €

☞ a décidé de solliciter la subvention du FEDER à hauteur de 1 292 100 € sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessus, étant précisé que, d'une part, dans le cas où la subvention serait inférieure au montant initialement sollicité, le maître d'ouvrage s'engage à assurer la prise en charge de la différence par autofinancement ou obtention de cofinancement, d'autre part, le Département serait en mesure de justifier un niveau de dépenses éligibles correspondant à une demande FEDER de 2 M€, le coût total détaillé ci-dessous de l'opération globale de montée en débit s'élevant à 10 M€, financés à hauteur de 3,2 M€ par le Fonds national pour la société numérique (FSN) :

Dépenses prévisionnelles	
Travaux	Montant total HT
Lot 1 <i>Saulges</i>	258 000 €
Lot 2 <i>Belgeard</i>	300 000 €
Lot 3 <i>Nord-ouest</i>	2 755 000 €
Lot 4 <i>Nord-est</i>	2 565 000 €
Lot 5 <i>Sud-ouest</i>	2 512 000 €
Lot 6 <i>Sud-est</i>	1 610 000 €
TOTAL	10 000 000 €

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 5 TRANSPORT ET MOBILITÉ

PROGRAMME 01 : PROGRAMME TRANSPORT SCOLAIRE

9 - PASSATION D'AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS DE TRANSPORT D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP PAR VÉHICULES LÉGERS DE CAPACITÉ MAXIMALE DE 9 PLACES - LOTS 11, 19 ET 53 SH

La Commission permanente :

- ✚ a pris acte de la nécessité de mettre en place des services supplémentaires en dehors des horaires classiques d'entrée et de sortie des établissements scolaires pour le transport d'élèves en situation de handicap réintégrés progressivement dans un cycle scolaire ordinaire ;
- ✚ a, en conséquence, approuvé les termes des avenants aux marchés n° 20110118, 20110126 et 20110159, conclus en 2011 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014 avec l'entreprises TITI FLORIS, relatifs au transport d'élèves en situation de handicap par véhicules légers de capacité maximale de 9 places ; ces avenants ont pour objet d'ajouter à l'acte d'engagement le forfait de 9,40 € HT par trajet correspondant à des services initialement non prévus, de moins de 3 km, exécutés en dehors des périodes normales d'entrée et de sortie d'établissements scolaires ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer ces avenants avec l'entreprise TITI FLORIS, ainsi que les pièces se rapportant à leur exécution.

- Chapitre 011 – nature 6245 – fonction 81 – ligne de crédit 860 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 6 ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 01 : PROGRAMME COLLÈGES

10 - AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VOYAGES ÉDUCATIFS DES COLLÉGIENS - PROGRAMME VECTEUR - VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT

La Commission permanente a attribué les aides suivantes, d'un montant global de 44 910 €, aux collèges mentionnés ci-après (collèges publics : 12 480 €, collèges privés : 32 430 €), au titre du dispositif départemental VECTEUR (voyages éducatifs des collégiens dans les territoires européens) visant à favoriser l'ouverture des collèges publics et privés sur l'Europe, par le soutien financier du Conseil général aux voyages éducatifs et linguistiques organisés par les établissements, à hauteur de 30 € par élève pour l'année scolaire 2012-2013 (sur la base d'une somme forfaitaire stabilisée à 27 €, à laquelle s'ajoute une participation complémentaire de 3 € en application de la décision du Conseil général du 29 juin 2012 relative à l'affectation des crédits reversés au Département dans le cadre de la liquidation de l'association « Avec International ») :

COLLÈGES PUBLICS

Collèges	Date du séjour	Destination (ville, pays)	Classes	Nombre d'élèves	Subvention forfaitaire	Participation complémentaire	Subvention totale allouée
L'Oriette COSSÉ-LE-VIVIEN	du 21/05/2013 au 30/05/2013	BRAUSCHWEIG Allemagne	5 ^e et 4 ^e	25	675 €	75 €	750 €
Volney CRAON	du 18/03/2013 au 23/03/2013	BARCELONE Espagne	3 ^e	44	1 188 €	132 €	1 320 €
Louis Launay LANDIVY	du 12/05/2013 au 19/05/2013	EXETER Grande-Bretagne	4 ^e et 3 ^e	48	1 296 €	144 €	1 440 €
Alain Gerbault LAVAL	du 11/05/2013 au 16/05/2013	LONDRES Grande-Bretagne	3 ^e	12	324 €	36 €	360 €
Alain Gerbault LAVAL	du 11/05/2013 au 16/05/2013	GRONINGÈN Pays-Bas	4 ^e	19	513 €	57 €	570 €
Emmanuel de Martonne LAVAL	du 10/06/2013 au 15/06/2013	CARDIFF Pays de Galles	5 ^e	98	2 646 €	294 €	2 940 €
Jules Renard LAVAL	du 15/06/2013 au 21/06/2013	NEWTON ABBOT Grande-Bretagne	4 ^e	54	1 458 €	162 €	1 620 €
Jules Ferry MAYENNE	du 07/04/2013 au 13/04/2013	MADRID Espagne	3 ^e	56	1 512 €	168 €	1 680 €
Jules Ferry MAYENNE	du 18/06/2013 au 28/06/2013	WAIBLINGEN Allemagne	5 ^e et 4 ^e	27	729 €	81 €	810 €
Jules Ferry MAYENNE	du 06/04/2013 au 13/04/2013	MARLBOROUGH Grande-Bretagne	4 ^e et 3 ^e	20	540 €	60 €	600 €
Maurice Genevoix MESLAY-DU- MAINE	du 11/04/2013 au 19/04/2013	REMSECK Allemagne	5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	13	351 €	39 €	390 €
TOTAL				416	11 232 €	1 248 €	12 480 €

COLLÈGES PRIVÉS

Collèges	Date du séjour	Destination (ville, pays)	Classes	Nombre d'élèves	Subvention forfaitaire	Participation complémentaire	Subvention totale allouée
Saint-Joseph COSSÉ LE VIVIEN	du 18/03/2013 au 23/03/2013	BRIGHTON Angleterre	4 ^e	57	1 539 €	171 €	1 710 €
Le Prieuré CRAON	du 15/04/2013 au 20/04/2013	TERRASSA Espagne	4 ^e et 3 ^e	93	2 511 €	279 €	2 790 €
Saint-Joseph ERNÉE	du 18/05/2013 au 25/05/2013	SEGOVIE Espagne	3 ^e	65	1 755 €	195 €	1 950 €
Saint-Joseph ERNÉE	du 20/05/2013 au 25/05/2013	LANCING WORTHING Angleterre	4 ^e	115	3 105 €	345 €	3 450 €
Saint-Joseph ERNÉE	du 21/05/2013 au 28/05/2013	DORSTEN Allemagne	3 ^e	26	702 €	78 €	780 €
Sacré-Cœur GORRON	du 21/05/2013 au 27/05/2013	MADRID Espagne	4 ^e et 3 ^e	59	1 593 €	177 €	1 770 €
Sacré-Cœur GORRON	du 22/05/2013 au 31/05/2013	GROSS SCHWULPER Allemagne	4 ^e et 3 ^e	7	189 €	21 €	210 €
Sainte-Thérèse LAVAL	du 12/05/2013 au 19/05/2013	LONDRES Grande-Bretagne	5 ^e	207	5 589 €	621 €	6 210 €
Sainte-Thérèse LAVAL	du 02/06/2013 au 09/06/2013	NOVE ZAMKY Slovaquie	3 ^e	12	324 €	36 €	360 €
Immaculée Conception LAVAL	du 15/10/2012 au 19/10/2012	ROCHESTER Angleterre	4 ^e	26	702 €	78 €	780 €
Immaculée Conception LAVAL	du 17/10/2012 au 26/10/2012	GILLINGHAM Angleterre	4 ^e	62	1 674 €	186 €	1 860 €
Immaculée Conception LAVAL	du 10/04/2013 au 20/04/2013	BAD BRAMSTEDT Allemagne	4 ^e et 3 ^e	29	783 €	87 €	870 €
Immaculée Conception LAVAL	du 08/04/2013 au 12/04/2013	Est de la France (incluant la visite des institutions européennes de Strasbourg)	3 ^e	82	2 214 €	246 €	2 460 €
Immaculée Conception LAVAL	du 08/04/2013 au 12/04/2013	BARCELONE Espagne	3 ^e	100	2 700 €	300 €	3 000 €
Saint-Joseph MESLAY-DU- MAINE	du 11/04/2013 au 19/04/2013	REMSECK Allemagne	4 ^e	10	270 €	30 €	300 €
Notre-Dame SAINT-PIERRE-LA- COUR	du 21/05/2013 au 31/05/2013	GROSS SCHWULPER Allemagne	4 ^e	7	189 €	21 €	210 €
Notre-Dame SAINT-PIERRE-LA- COUR	du 27/05/2013 au 01/06/2013	BRIGHTON Angleterre	4 ^e	64	1 728 €	192 €	1 920 €
Notre-Dame SAINT-PIERRE-LA- COUR	du 26/05/2013 au 01/06/2013	MADRID Espagne	3 ^e	60	1 620 €	180 €	1 800 €
TOTAL				1 081	29 187 €	3 243 €	32 430 €

- Chapitre 65 – nature 65211 – fonction 221 – lignes de crédit 12897, 12898, 12899 et 12900 -
- Adopté à l'unanimité -

11 - ÉQUIPEMENT MATÉRIEL ET MOBILIER DES COLLÈGES PUBLICS - PROGRAMMATION 2013

La Commission permanente a affecté les crédits suivants aux collèges mentionnés ci-après, au titre de la programmation 2013 d'équipement matériel et mobilier des collèges publics, pour l'acquisition d'instruments de musique destinés aux classes « orchestre » :

Établissement	Nature de la demande	Subvention du Conseil général	
		Montant	%
Collège Jean Rostand CHÂTEAU-GONTIER	Achats d'instruments de musique, ouverture d'une seconde classe orchestre - 2 ^e parc	7 313 €	50,39 %
Collège Paul Langevin ÉVRON	Achats d'instruments de musique - 2 ^e parc	3 220 €	50,49 %
Collège des Avals PRÉ-EN-PAIL	Achats d'instruments de musique - 2 ^e parc	3 394,80 €	60 %
TOTAL GÉNÉRAL		13 927,80 €	

- Chapitre 204 – nature 20431 – fonction 221 – ligne de crédit 6811 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROGRAMME 03 : PROGRAMME TOURISME

12 - ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE ÉQUESTRE ET PÉDESTRE - COMMUNE D'OLIVET - ACQUISITION FONCIÈRE

La Commission permanente :

☞ a approuvé les conditions de la promesse de vente qui lui a été présentée à titre de régularisation, concernant l'acquisition d'un passage au droit du chemin de randonnée existant sur la commune d'OLIVET, emprunté par les randonneurs afin de contourner une zone humide :

Vendeur : M. Georges MENUGE

Superficie à acquérir : 3a 50ca environ

Montant de la dépense hors frais estimé à 245 € environ

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer l'acte correspondant,

↳ a autorisé la rétrocession ultérieure, à titre gratuit, à la commune d'OLIVET, de la portion de chemin objet de la présente délibération, étant précisé que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par le Département.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 94 – ligne de crédit 11762 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 8 CULTURE ET PATRIMOINE

PROGRAMME 01 : PROGRAMME CULTURE

13 - POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

La Commission permanente :

↳ a validé le principe d'un partenariat sous forme de convention culturelle intercommunale sur le territoire de la nouvelle Communauté de communes du Mont des Avaloirs à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

↳ a statué comme indiqué ci-dessous sur le montant des participations départementales prévisionnelles au titre de la convention autour du projet Prisme (Communautés de communes de Villaines-la-Juhel, Le Horps-Lassay et des Avaloirs) et du contrat d'accompagnement vers l'intercommunalité culturelle sur le territoire du Craonnais (Ville de Craon et Communauté de communes du Pays du Craonnais) :

✓ **Convention 2013-2014 autour du projet Prisme - Communautés de communes de Villaines-la-Juhel, des Avaloirs et Le Horps-Lassay**

- Communauté de communes de Villaines-la-Juhel et des Avaloirs
 - . Fin du contrat d'accompagnement (sept-déc. 2013) avec la CC de Villaines-la-Juhel :9 259 €
 - . Fin du contrat d'accompagnement (sept-déc. 2013) avec la CC des Avaloirs :3 898 €
 - . Convention culturelle intercommunale (janv.-août 2014) sur le territoire de la future CC du Mont des Avaloirs :26 216 €
- Communauté de communes Le Horps-Lassay
 - . Fin du contrat d'accompagnement (sept-déc. 2013) et aide dérogatoire (janvier-août 2014) :6 172 €

✓ **Contrat de transition - année 4 - avec la Communauté de communes du Pays du Craonnais et la Ville de Craon**

- Ville de Craon

volet fonctionnement 9 213 €
volet investissement – matériel scénique, son et lumière (20 % du coût HT) 1 515 €

- Communauté de communes du Pays du Craonnais (fonctionnement)..... 8 085 €

✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer ladite convention avec les Communautés de communes de Villaines-la-Juhel, des Avaloirs et Le Horps-Lassay, ainsi que ledit contrat d'accompagnement vers l'intercommunalité culturelle avec la Ville de Craon et la Communauté de communes du Pays du Craonnais.

- Chapitre 65 – nature 65734 – fonction 311 – lignes de crédit 9416 et 6883 –
- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 311 – ligne de crédit 12923 -

- Adopté à l'unanimité -

14 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT, DES PRATIQUES ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE (SDEPEA)

La Commission permanente :

✚ a attribué les subventions suivantes :

Dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Mayenne Culture	Mission de formation concernant la qualification des bénévoles, amateurs et professionnels des arts et de la culture	15 000 €

Dans le cadre de l'opération « Collèges en scène » pour l'année scolaire 2013-2014

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Théâtre de l'Éphémère	Coordination de l'action, formation des enseignants et organisation des ateliers de jeu théâtral	10 000 €
Communauté de communes de l'Ernée	Participation aux frais artistiques générés par les représentations supplémentaires pour « Collèges en scène »	3 000 €
Communauté de communes des Coëvrons	Participation aux frais artistiques générés par les représentations supplémentaires pour « Collèges en scène »	6 000 €

☞ a approuvé les termes des conventions qui lui ont été présentées, à intervenir dans le cadre de l'opération « Collèges en scène » pour l'année scolaire 2013-2014 :

- conventions financières avec le Théâtre de l'Éphémère, la Communauté de communes de l'Ernée et la Communauté de communes des Coëvrons ;

- convention opérationnelle type entre, d'une part, la communauté de communes et le collège concernés, et le Théâtre de l'Éphémère, d'autre part, le Conseil général, relative aux modalités d'organisation de l'opération, étant précisé que le Département participera notamment au financement de la billetterie, à hauteur de 6 € par élève pour les trois spectacles, et prendra en charge les transports vers la salle de spectacle ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer ces conventions.

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 311 – lignes de crédit 656 et 13015 –

- Chapitre 011 – nature 6245 – fonction 311 – ligne de crédit 13016 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 9

SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

PROGRAMME 01 : PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

15 - PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

La Commission permanente a statué comme indiqué ci-après sur les demandes de subvention présentées au titre nouveau programme spécifique départemental équipements sportifs voté par délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2013 à hauteur de 3 M€ en faveur des piscines/centres aquatiques - salles multisports :

Demandeur	Objet de la demande	Subvention départementale <i>(plafonnée à 400 000 €)</i>
Communauté de communes des Coëvrons	Travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale découverte de BAIS	192 760 €
Communauté de communes de Meslay-Grez	Construction d'une piscine intercommunale à MESLAY-DU-MAINE	400 000 €
Communauté de communes du Pays de Mayenne	Construction d'un nouvel équipement aquatique sur le site des Châtelets situé route de Paris à MAYENNE	400 000 €

Demandeur	Objet de la demande	Subvention départementale <i>(plafonnée à 400 000 €)</i>
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Travaux de rénovation de l'espace aquatique Pierre de Coubertin à CHÂTEAU-GONTIER	261 189 €
Commune d'ERNÉE	Travaux de construction d'une salle omnisports et d'un dojo	146 034 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 32 – ligne de crédit 1039 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

16 - AJUSTEMENT DE LA RÉGIE DE RECETTES DE LA DIRECTION DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ RELATIVE À LA GESTION DES ENCAISSEMENTS DU TRANSPORT DE VOYAGEURS

La Commission permanente :

✚ a décidé de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes mise en place le 1^{er} juillet 2011 au sein de la direction du transport et de la mobilité, relative à la gestion des encaissements du transport de voyageurs ;

Les nouvelles conditions de fonctionnement de cette régie sont arrêtées comme suit :

- le montant du cautionnement est porté à 4 600 € et l'indemnité de responsabilité à 410 €,
- l'encaisse mensuelle est portée à 50 000 €, étant précisé que si le régisseur atteint ce montant d'encaisse sur un mois, il devra effectuer deux versements mensuels à la paierie,
- en contrepartie des droits encaissés, le régisseur est tenu de remettre au débiteur un ticket ou une quittance extraite d'un journal à souches,
- la possibilité du paiement par virement et le fonds de caisse prévu dans l'acte initial sont supprimés, permettant ainsi la clôture du compte de dépôt de fonds ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer tous les documents relatifs à cette régie, et notamment l'arrêté constitutif.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME SYSTÈMES D'INFORMATION

17 - ACCORD-CADRE POUR LA MAINTENANCE ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE TÉLÉPHONIE DU CONSEIL GÉNÉRAL - AVENANT N°2

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer l'avenant à l'accord-cadre pour la maintenance et l'évolution des systèmes de téléphonie, conclu fin 2010 avec SPIE communications, ayant pour objet d'augmenter de 30 000 € HT le plafond annuel de cet accord-cadre, le portant ainsi à 130 000 € HT pour les 3^e et 4^e années de son exécution.

- Chapitre 011 – nature 6156 – fonction 0202 – ligne de crédit 6764 -
- Chapitre 20 – nature 2051 – fonction 0202 – ligne de crédit 12973 -
- Chapitre 21 – nature 2185 – fonction 0202 – ligne de crédit 7013 -
- Chapitre 011 – nature 6156 – fonction 221 – ligne de crédit 15137 -
- Chapitre 21 – nature 2185 – fonction 221 – ligne de crédit 14050 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

18 - MAISON ÉCLUSIÈRE « CORÇU » À MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE - MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

La Commission permanente :

☞ a approuvé les conditions de la convention de mise à disposition précaire et gracieuse de la maison éclusière « Corçu » à MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE qui lui a été présentée, au profit de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS qui assure la construction des nouvelles microcentrales hydrauliques sur la rivière La Mayenne :

Bénéficiaire : entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

Adresse : maison éclusière « Corçu » - 53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE

Durée et date de prise d'effet : la présente occupation est consentie et acceptée rétroactivement du 1^{er} septembre 2013 jusqu'à la fin du chantier et au plus tard le 31 mai 2014.

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention ainsi que les éventuels avenants y afférents.

- Adopté à l'unanimité -

19 - ANTENNE SOLIDARITÉ DE VILLAINES-LA-JUHEL - AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE LOCATION DU 11 AVRIL 1994

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé les termes de l'avenant n° 4 au contrat de location du 11 avril 1994, relatif à l'occupation de bureaux situés bd du Général de Gaulle à VILLAINES-LA-JUHEL, pour l'antenne solidarité du Département ; aux termes de cet avenant, l'occupation des bureaux par l'antenne solidarité est prolongée jusqu'au 30 juin 2014 ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer cet avenant.

- Chapitre 011 – nature 6132 – fonction 50 – ligne de crédit 409 -

- Adopté à l'unanimité -

20 - ACQUISITION D'UN POINT À TEMPS MIXTE - AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE ET DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général :

- ✓ à lancer une procédure de consultation par appel d'offres ouvert dans les conditions proposées, pour la passation d'un marché de fourniture et livraison d'un point à temps mixte (PATM) incluant le camion porteur pour l'entretien des routes départementales,
- ✓ à signer le marché correspondant.

- Chapitre 21 – nature 2182 – fonction 0202 – ligne de crédit 6919 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 05 : PROGRAMME ÉLUS DÉPARTEMENTAUX

21 - INFORMATION DU PRÉSIDENT AUX MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE RELATIVE AU PLAFONNEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION

La commission permanente a pris acte de la décision du Président du Conseil général, concernant l'écrêtement du montant de son indemnité de fonction et de la modification de la ventilation du reversement du montant de cet écrêtement à d'autres membres de l'assemblée départementale, en application de l'article L. 3123-18 du code général des collectivités territoriales.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 11

CONTRÔLE INTERNE ET COORDINATION

PROGRAMME 02 : PROGRAMME SÉCURITÉ JURIDIQUE

22 - AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS N° 20090136 ET 20090141 DU 15 OCTOBRE 2009, RELATIFS AUX ASSURANCES « RESPONSABILITÉ CIVILE » ET « AUTO MISSION » DU CONSEIL GÉNÉRAL

La commission permanente a autorisé le président du Conseil général à signer, au nom du département, les avenants n° 1 qui lui ont été présentés, avenants aux marchés n° 20090136 et 20090141 du 15 octobre 2009 relatifs aux assurances « responsabilité civile » et « auto mission » du Conseil général, attribués à la compagnie AREAS ; ces avenants ont pour objet de majorer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2014, le montant des primes :

- ✓ contrat d'assurance « responsabilité civile » :
 - augmentation de la prime minimum irréductible et du taux de révision de l'assiette de prime de 10 %
 - montant de la nouvelle prime provisionnelle : 60 034,82 € TTC
 - nouveau taux de révision : 0,165 % de l'assiette de prime
 - montant du marché global porté à 320 404,82 € TTC, soit une augmentation de 2,08 % du montant initial du marché conclu pour cinq ans

- ✓ contrat d'assurance « auto mission » :
 - augmentation de la prime minimum irréductible et du taux de révision de l'assiette de prime de 15 %
 - montant de la nouvelle prime provisionnelle pour l'auto-mission élus et collaborateurs : 5 247,58 € TTC
 - montant du marché global porté à 22 798,73 € TTC, soit une augmentation de 3,03 % du montant initial du marché conclu pour cinq ans

- Adopté à l'unanimité -

Le Président,



Jean ARTHUIS

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **21 octobre 2013**
et insertion au recueil des actes administratifs du Département d'**octobre 2013 - n° 269**

Prochaine réunion de la Commission permanente :
Lundi 4 novembre 2013 (10 h 30) – **Hôtel du Département**